

### **AMF : réponse de l'AMF à la consultation de la Commission sur le projet d'acte délégué de norme de reporting de durabilité**

La consultation de la Commission sur son projet d'acte délégué sur le premier lot de normes de reporting de durabilité (ESRS) dans le cadre de la CSRD s'est achevée le 8 juillet.

Dans sa réponse, l'AMF invite notamment la Commission à renforcer la cohérence entre ces normes de reporting de durabilité et le cadre législatif UE applicable à l'ensemble des acteurs financiers. Si l'AMF soutient l'application du principe de matérialité pour le reporting des émetteurs, elle propose des pistes de réflexions pour clarifier les dispositions de transparence applicables aux acteurs des marchés financiers, notamment le règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces mesures permettraient la prise en considération de la non-matérialité des données des entreprises au sein des reportings de ces acteurs financiers.

France Invest a également contribué à cette consultation en y apportant une réponse de la profession.

Plus d'information :

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/positions-ue-de-lamf/reponse-de-lamf-la-consultation-publique-de-la-commission-europeenne-sur-les-projets-de-standards>

### **SFDR : réponse de la Plateforme de la finance durable à la consultation des ESA**

La Plateforme de la finance durable (PSF) a répondu à la consultation des Autorités européennes de supervision (ESA) sur les RTS SFDR.

La PSF indique quels sujets pourraient faire l'objet de futurs travaux dans le cadre de SFDR et de la Taxonomie (investissements dans des pays en développement, PME, dérivés), expose sa vision de quelles pourraient être les évolutions de SFDR (évolutions de la définition de l'investissement durable et du DNSH, de la transparence des PAI et des émissions de GES).

Pour rappel, les publications de la PSF n'ont pas force de loi mais contribuent aux réflexions des institutions européennes.

Les Autorités européennes devraient remettre leurs propositions finales à la Commission européenne d'ici octobre sur l'évolution des RTS SFDR.

France Invest a également contribué à cette consultation en y apportant une réponse de la profession.

Plus d'information :

[https://finance.ec.europa.eu/system/files/2023-07/230704-sustainable-finance-platform-briefing-esas-consultation-sfdr\\_en.pdf](https://finance.ec.europa.eu/system/files/2023-07/230704-sustainable-finance-platform-briefing-esas-consultation-sfdr_en.pdf)

### **ESMA : lancement de contrôles sur la transparence et les risques de durabilité dans le secteur des fonds d'investissement**

ESMA, en lien avec les Autorités nationales compétences (AMF en France), a lancé un contrôle Action Commune de Supervision (CSA, Common Supervisory Action) sur les obligations de transparences en matière de durabilité et l'intégration des risques de durabilité afin d'évaluer la conformité des gestionnaires d'actifs sur ces sujets.

En France, ce contrôle devrait se traduire par deux questionnaires envoyés par l'AMF à plusieurs sociétés de gestion sur :

- Un questionnaire CSA SFDR – Volet greenwashing (concernant 5 SGP) ;
- Un questionnaire CSA SFDR – Volet général (concernant une trentaine de SGP).

Plus d'information :

<https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-and-ncas-assess-disclosures-and-sustainability-risks-investment-fund>

### **EFRAG : appel à candidatures pour un GT institutions financières**

Dans le cadre de l'élaboration des normes de reporting spécifiques pour le secteur financier, l'EFRAG a lancé un appel à candidatures pour des représentants de la gestion d'actifs, des banques et des assurances.

Plus d'information :

<https://www.efrag.org/News/Public-428/EFRAG-calls-for-candidates-for-its-Sustainability-Reporting-Financial->

### **AMF : position 2020-03 et fonds ELTIF**

L'AMF a informé les associations professionnelles que le Collège de l'AMF du 4 juillet avait validé la modification du périmètre de la doctrine 2020-03 afin d'y inclure les ELTIF étrangers et français commercialisés en France auprès d'investisseurs de détail (ELTIF retails). Ces fonds seront soumis à l'ensemble des exigences de la DOC 2020-03.

La mise à jour de la doctrine ainsi que la communication officielle du régulateur devraient être publiées dans les prochaines semaines.

## Projet de loi industrie verte

Le texte continue son chemin législatif et sera débattu à partir de lundi prochain en séance publique.

France Invest reste force de proposition afin de faire porter certains amendements :

- Après échanges avec le Gouvernement, celui-ci devrait déposer un amendement visant à supprimer l'article 17 bis du texte. Celui-ci prévoyait que toutes les SCR auraient l'obligation de respecter un quota d'investissement destiné à « financer la transition écologique ».  
Les conditions de respect de l'ensemble des quotas de ces véhicules sont déjà très délicates à respecter. Par ailleurs, rien n'est prévu dans le texte actuel pour que cette nouvelle règle contraignante ne s'applique pas aux SCR existantes, entraînant pour ces véhicules et leurs investisseurs un risque important.
- Différents amendements sur l'article 17 vont être déposés afin d'assurer que le fléchage de l'épargne sur les PER et les assurances-vie aillent bien vers des contrats de PEA-PME finançant des entreprises non cotées.

Sur l'article 15 et l'obligation de présenter des UC labellisées "vertes" dans les contrats d'assurance-vie, nous sommes convaincus de la nécessité d'obtenir rapidement dans les prochains mois un label pour le non coté. Ce label permettrait notamment de faire le lien avec le futur standard EEE actuellement en construction du côté de l'AFNOR.